

CONSEIL MUNICIPAL DU

17 FEVRIER 2026

Présents : Mr de Vallavieille, Mr Lesseline, Mme Rolland, Mme Lepetit, Mr Jamet, Mr Dubourg, Mr Leconte, Mr. Marie, Mr Férey, Mme Plaisance-Dubois, Mme Cardine.

Excusés : Mr. Després, Mme Postel, Mr Vasche.

Approbation du compte rendu du 13/01/2026

Délibération n°1-2-26 : Inscription UNESCO

Pour rappel l'UNESCO est l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. L'inscription est un engagement international avec des obligations de préservation de la valeur universelle du bien. Cette surveillance s'effectue par le biais d'outils tels que les Rapports Périodiques (tous les 6 ans) et les plans de gestion pour chaque bien devenu obligatoire depuis 2007.

Après plusieurs réunions le périmètre de cette inscription (qui s'étend au-delà de Ste Marie) a été modifié et le Conseil l'a accepté à la majorité.

1 Etude du devis pour travaux

Après visite du logement loué à côté de la MAM, il s'est avéré que l'isolation du grenier qui couvre le logement jusqu'au-dessus de la MAM est quasiment inexistante (200 M2).

Nous avons donc fait faire un devis qui comprend les deux bâtiments :

- MAM : 10 086.00€ ;
- Logement locatif : 12 312.00€.

Pour rappel la fourniture et la pose des radiateurs électriques se montent à 8 361.00€ pour le logement et 9 485.00€ pour la MAM. Il est important de noter que la mairie et le professionnel ont bien pris en compte les normes de sécurité pour les locaux recevant des enfants. L'entreprise doit intervenir la deuxième semaine des vacances scolaires de février.

Nous sommes en attente du devis pour la salle de bains du logement locatif.

Le Conseil accepte ce devis d'isolation à la majorité.

2 Vente du terrain jouxtant le camping

Il y a eu une confusion quant à la délimitation du terrain, je vous remets ci-dessous ce qui avait été décidé :

- Considérant le terrain ZB 31 situé « Barone Road » lieu-dit La Madeleine à Ste Marie du Mont et appartenant à la commune considérant que depuis de nombreuses années, une partie du terrain est exploitée sans contrepartie par le camping d'Utah-Beach ;
- Considérant le projet de vente du camping et le besoin de clarifier l'utilisation du terrain communal considérant l'utilisation actuelle du terrain et la voie créée par le camping à l'intérieur pour permettre l'accès aux terrains à l'arrière de la maison des jeunes, après en avoir délibéré et procédé au vote, le conseil municipal décide à l'unanimité :
 - De vendre une partie de la parcelle ZB31 pour une surface d'environ 1650m² : terrain actuellement occupé par le camping (structure gonflable) ainsi que le terrain de tennis en grillagé ;
 - De fixer le prix net vendeur à 10 000€ ;

- De ne pas prendre en charge les frais concernant cette vente et donc laisse la charge des frais de notaire et des frais de bornage réalisé par un géomètre expert à l'acquéreur ;
- De demander l'installation d'une clôture rigide entre les terrains de tennis et la parcelle de la commune ;
- De demander la fermeture définitive de l'accès créé par le camping à la droite de la salle communale (terrain appartenant toujours à la commune) ;
- D'interdire l'utilisation du parking de la salle de la maison des jeunes (salle communale) pour le stationnement des véhicules du camping.

Le Conseil décide à l'unanimité de rester sur sa position.

3 Contrats saisonniers musée

Pour anticiper la saison, le conseil décide les embauches suivantes :

- 5 contrats patrimoines en temps pleins du 01 avril au 30 septembre ;
- 1 contrat patrimoine du 01 avril au 31 décembre ;
- 1 contrat technique de 12h/35 du 01mars au 31 août ;
- 1 contrat adjoint technique de 18h/35 du 01 avril au 31/12 ;
- 1 contrat adjoint technique de 6 mois à raison de 3X2h de ménage mairie et 2.5h/semaine pour le ménage du pôle de vie ;
- 1 contrat de 2.5h par jour d'école jusqu'au 15 juillet.

Le Conseil donne son accord en majorité.

4 Rechargement en sable

Un devis de M. Jourdan de 14 400.00€ qui correspond au déplacement de 7000 M3 pris sur le banc de sable entre la brèche des chars et Beauguillot en accord avec les services de l'Etat pour être remis devant le musée jusqu'aux monuments avec pose de ganivelles et piquets.

Nous espérons une subvention de 20%.

Le Conseil donne son accord.

5 Travaux ancienne poste

L'architecte nous ayant fait parvenir l'ensemble des dossiers pour la rénovation de l'ancienne poste, nous allons pouvoir lancer l'appel d'offres rapidement.

6 Travaux boutique musée

La nouvelle boutique après rénovation va ouvrir d'ici une semaine.

Nous remercions les salariés et les membre du Conseil qui se sont investis et ont travaillé à rendre ce lieu spacieux et lumineux.

7 Bureau de vote

Les conseillers se sont inscrits pour la répartition des postes de 08h à 18h.

Pour rappel les bulletins de vote qui seront modifiés ne compteront pas selon le nouveau règlement.

8 Compte administratif et budget communal

Le compte administratif laisse apparaitre des soldes positifs en fonctionnement comme en investissement. Pour le BP 2026, le conseil prévoit des recettes raisonnables et des dépenses maîtrisées. Le CA et le BP sont votés à l'unanimité.

Il est décidé également de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux, le budget du musée servant de variable d'ajustement.

Commentaires

En 2025, nous avons eu 30 933.35€ de dépense en électricité au regard des dépenses 2023 qui s'élevaient à 57 821.48€. Ce qui prouve bien que la décision de réduction de l'éclairage public a été efficace. Pour 2026, nous avons adhéré à l'UGAP ce qui nous permet d'avoir des tarifs fixes et en baisse d'où le budget prévu de 35 000.00€.

